



FLOQUET

PROPRIÉTÉ

IMMOBILIER D'EXCEPTION

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION

(*TVA au taux en vigueur de 20 %*)
En vigueur à partir du 18/11/2025

Une approche exigeante de la transaction immobilière, fondée sur la transparence, la précision et la valorisation de chaque bien. Nos honoraires traduisent l'excellence et l'engagement apportés à chaque vente.



TRANSACTION

5 % TTC du prix de vente
(*Taux maximum applicable*)

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon ce qui est prévu dans le mandat de vente.
Leur répartition est expressément mentionnée dans le mandat signé entre les parties.

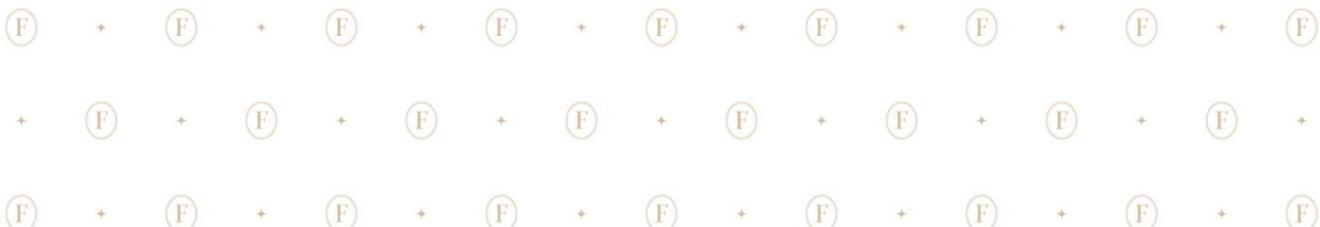


CONDITIONS D'APPLICATION

Les tarifs indiqués sont exprimés TTC (toutes taxes comprises) et comprennent la TVA au taux en vigueur (20 %).
Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017, le présent barème est affiché en ligne de manière visible et lisible.
Les honoraires s'appliquent exclusivement aux transactions réalisées dans le cadre d'un mandat signé avec Floquet Propriété.



Chez **Floquet Propriété**, chaque collaboration repose sur la confiance, la clarté et un accompagnement sur mesure.
Nous mettons tout en œuvre pour sublimer chaque projet immobilier, dans un esprit d'excellence et de discrétion,
fidèle à l'identité et aux valeurs de notre maison.



◆ [floquet-propriété.fr](http://floquet-propriete.fr)